

Fiche technique n° 2

Durée légale de conservation des documents

Parce qu'ils constituent un moyen de preuve pour justifier ou préserver vos droits, il est nécessaire de conserver vos papiers personnels pendant un certain temps. Cette durée varie selon les cas de quelques jours à plusieurs années. Il est donc indispensable de bien connaître ces délais avant de détruire vos papiers.

Le tableau ci-après passe en revue un certain nombre de papiers à conserver. Cette liste n'est pas exhaustive.

Nature du document	Durée	Remarques
ASSURANCE		
Avis d'échéance ou de prime	2 ans	Votre assureur peut vous réclamer le paiement de primes impayées pendant ce délai.
Contrats (auto et habitation) incluant une assurance responsabilité civile	10 ans (après résiliation du contrat)	En cas de fait dommageable, votre responsabilité peut être recherchée pendant 10 ans.
Contrat d'assurance décès	A vie	Par définition c'est au moment du décès qu'il prend effet.
Lettre de résiliation	2 ans	Délai pendant lequel un assureur peut contester les conditions de la résiliation de votre contrat.
AUTOMOBILE		
Bon de commande	Pendant la durée de conservation du véhicule	
Contravention	3 ans à compter de l'infraction	Les poursuites se prescrivent par 1 an et les peines par 3 ans.
BANQUE		
Chèque bancaire (encaissement)	1 an et 8 jours	Après ce délai, vous pouvez conserver le chèque à titre de reconnaissance de dette mais vous ne pourrez plus l'encaisser. Attention : le délai est d'un an pour les chèques postaux.
Contrats de prêt à la consommation	2 ans après la dernière mensualité	Pendant ce délai le banquier peut vous réclamer le paiement d'une échéance.
Contrats de prêt immobilier	10 ans après la dernière échéance de remboursement	Idem.
Relevés de compte / talons de chèque	10 ans	Délai pendant lequel vous pouvez faire rectifier une erreur sur votre compte par votre banque.
Coupons de valeurs mobilières	5 ans	Délai pour réclamer les intérêts et dividendes non versés.
CONSUMMATION		
Factures de biens de consommation	Durée de conservation du bien	Un vendeur peut vous poursuivre pendant un délai de deux ans si vous n'avez pas payé la marchandise délivrée. Conservez néanmoins vos factures tant que vous possédez les biens comme élément de preuve de leur valeur vis-à-vis de votre compagnie d'assurance, et durant le temps de la garantie contractuelle.
Contrat de déménagement	1 an à compter de la livraison des biens	Cela correspond au délai de recours contre un déménageur. Attention : en cas de dégradation sur vos biens, vous devez dans les 3 jours qui suivent la livraison adresser une lettre recommandée avec avis de réception au déménageur.
Factures d'eau	2 ans	Délai pendant lequel le paiement peut vous être réclamé si le service est délégué à une entreprise privée. Attention : le délai est de 4 ans s'il est assuré directement par la commune.
Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pendant lequel le paiement peut vous être réclamé.
Factures de téléphone	1 an	Idem.
Notes d'hôtel et de restaurant	6 mois	Délai pendant lequel les hôteliers et restaurateurs peuvent agir pour obtenir paiement des sommes qui leur sont dues. Mais conservez ces notes pendant 6 ans si vous avez opté pour l'imposition des frais réels. L'administration fiscale pourrait vous les réclamer, à titre justificatif, en cas de redressement.